



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le lendemain samedi 27 septembre à 19 heures, 15,
Et ont signé au Registre :

(Signatures)
 M. Bénézet, M. Babin, M. Seigne, M. Gouge, M. Chabonnières, M. Richard, M. Gendron, M. Lortim, M. Allivier, M. Cassard fr, M. Lagathin, M. Kérégon, M. Barbo, M. Meassien, M. Reder, M. Guillard, M. Plancher, M. Monteil, M. Comier, M. Guibretan, M. Jean.
 M. Babin, M. Seigne, M. Gouge, M. Chabonnières, M. Richard, M. Gendron, M. Lortim, M. Allivier, M. Cassard fr, M. Lagathin, M. Kérégon, M. Barbo, M. Meassien, M. Reder, M. Guillard, M. Plancher, M. Monteil, M. Comier, M. Guibretan, M. Jean.

Séance extraordinaire du Conseil Municipal du 27 Septembre 1952

L'an mil neuf cent cinquante deux, le vingt sept septembre à 20 heures, 30, le conseil Municipal de la ville de Roze les Bantes s'est réuni à l'Hôtel de ville en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur Georges Bénézet, Maire, suivant convocation faite par le Maire le 22 septembre et cela conformément à la loi.

Étaient Présents : M. Bénézet, Maire, Vignais, Marchais, Goutem Collet, Cassard Raoul, Adjoint,

M. Mes et M. M. Glajan, Boutin, Richard, Gendron, Lortim, Allivier, Cassard fr, Lagathin, Kérégon, Barbo, Meassien, Reder, Guillard, Plancher, Monteil, Comier, Guibretan, Jean.

absents excusés (mais ayant donné procuration pour voter en leur nom) : M. Babin et Seigne.

absents non excusés : M. Gouge, Chabonnières.

Monsieur Meassien est, à l'unanimité, désigné comme secrétaire de séance.

Application article 93 de la Loi du 28 Avril 1952, portant statut général du Personnel des Communes.
 Modification du tableau des effectifs du Personnel communal (décision C.M. du 25 juin 1947 et suivantes) par la titularisation de 3 postes d'auxiliaires permanents.
 Le Syndicat du Personnel communal a demandé à

l'administration municipale de bien vouloir user des possibilités données aux communes par l'article 93 de la Loi du 28 avril 1952 et la circulaire d'application du 10 août 1952, portant statut général du Personnel des Communes et permettant la titularisation d'un certain nombre d'agents auxiliaires occupant un emploi permanent.

La Commission du Personnel, après avoir étudié le tableau des effectifs existants et les besoins actuels de la commune a, à l'unanimité, donné un avis favorable pour la titularisation de trois postes d'auxiliaires permanents :

- un troisième poste d'enquêteur administratif
- un poste de steno-dactylo aux Services Techniques
- un deuxième poste de menuisier à l'atelier municipal.

Le conseil, à son tour, délibère sur la question.

Après avoir pris connaissance du tableau des effectifs du Personnel fixé par décision du Conseil Municipal du 25 juin 1947 et approuvé le 1^{er} août 1947, et modifié à différentes reprises dont la dernière remonte au 5 août 1952, à son tour et à l'unanimité des membres présents, décide la titularisation des emplois d'auxiliaires permanents suivants :

- un enquêteur administratif : ce qui porte pour l'avenir le total à trois titulaires, par transformation du poste d'auxiliaire permanent en titulaire
- un emploi de steno-dactylo aux Services Techniques, ce qui supprime le poste d'auxiliaire prévu au tableau
- un poste de deuxième menuisier titulaire à l'atelier municipal, par transformation du poste d'auxiliaire.

En conséquence, le tableau des effectifs du Personnel communal se présentera, à l'avenir, conformément au tableau ci-après.

Tableau des Effectifs du Personnel Com^m

(Application Loi du 15 Février 1946 relative aux effectifs)

Décision du Conseil Municipal du 25 juin 1947, approuvée le 1^{er} août 1947 et décisions complémentaires.



Titularisation de 8 Postes auxiliaires (Loi du 29 avril 1952, article 93)

Services	Grades	Effectifs - situation à la date du 28/11/1952		Effectifs - après titularisation de 3 postes d'auxiliaires	
		titulaires	auxiliaires	titulaires	auxiliaires
A. Services administratifs, y compris enquêtes	Secrétaire Général	1	"	1	"
	chef de bureau	1	"	1	"
	Rédacteur (Rédacteur principal)	2	"	2	"
	Commis Secrét. (commis principal)	2	"	2	"
	Steno-dactylo	3	1	3	1
	Gardiens - enquêteurs	2	1	3	"
	<u>Titulaires</u>	<u>11</u>	<u>2</u>	<u>12</u>	<u>1</u>
B. Service technique (Atelier municipal)	Ingénieur Directeur	1	"	1	"
	Agent technique	1	"	1	"
	Steno-dactylo	"	1	1	"
	Charpentiers	2	"	2	"
	Menuisiers	1	1	2	"
	Maçons	1	"	1	"
	Manœuvres	"	3	"	3
	Chauffeur-mécanicien	1	"	1	"
	Apprentis	"	1	"	1
	Jardinier-concierge	1	"	1	"
	<u>Titulaires</u>	<u>8</u>	<u>6</u>	<u>10</u>	<u>4</u>
C. Santé Hygiène et service social	Assistante sociale	1	"	1	"
	Infirmière	1	"	1	"
	<u>Titulaires</u>	<u>2</u>	<u>"</u>	<u>2</u>	<u>"</u>
D. Cimetières	Fossoyeurs	2	"	2	"
E. Concierges	Concierge - Garde	1	"	1	"
F. Ecoles	a) Femmes de service	"	4	"	4
	b) Femmes de ménage payées à l'heure	"	4	"	4
G. a) Voirie urbaine b) " vicinale	Canonniers	5	3	5	3



	2) Bantonniers par mémoire	(3)	"	"
Ab. Régie municipale des recettes	Com. mémoire	"	"	"
	Steno. dactylo	"	1	1
1- Paritairement		"	"	"
	<u>Bataux</u>	11	18	11
	<u>Total Général</u>	32	26	35
				23

ainsi voté à l'unanimité par le Conseil Municipal en sa séance du 27 septembre 1952,

et ont signé au Registre :

M. Gaudin *M. Bouchard* *M. Martin* *M. Julliard* *M. Rabiz* *M. Puy*
M. Genette *M. Monteil* *M. Jean* *M. G. Darb*
M. Hignat

Séance du Conseil Municipal du 15 Nov^{bre} 1952

L'an mil neuf cent cinquante deux, le quinze novembre à 20h. 30, le conseil Municipal de la Ville de Fougères s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Bénézet, Maire, suivant convocation faite par le Maire le 10 novembre 1952 et celle conformément à la loi.

Ordre du jour :

- 1° Approbation comptes administratifs de l'exercice 1951
- 2° Vote Budgets additionnels 1952 :
 - a) Budget de la Ville
 - b) Budget des Bataux
 - c) Budget du Bureau de Bienfaisance
 - d) Budget du Service Vicinal
- 3° Attribution 2^{ème} compte aux "castors" (participation communale dans frais de viabilité)